

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-03

**Objet : Accueil périscolaire subvention 2013 – Acompte.**

**Rapporteur : Mme BORI, Adjointe au Maire**

La Ville s'est engagée dans le développement des accueils périscolaires et apporte à ce titre son soutien à 15 associations organisatrices. La fréquentation est en augmentation constante, en moyenne 1005 enfants fréquentent chaque soir les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Les critères d'octroi de subvention actés par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires.

De 2010 à 2013, la moyenne du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire du soir passe de 825 à 1005, soit une hausse de 22%. En janvier 2013, 1660 enfants étaient inscrits dans les différentes structures soit 18% des enfants scolarisés

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations concernées en deux versements : un acompte correspondant à 50 % de la somme allouée l'année précédente conformément à la présente délibération, et le versement du solde sur présentation des comptes 2012 certifiés et du bilan d'activité qui sera commun avec celui de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, et fera l'objet d'une délibération en septembre

Une convention d'objectifs et de moyens définit les attentes de la Ville au regard des sommes allouées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2009

**CONSIDERANT** le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire,

**CONSIDERANT** les enjeux territoriaux, éducatifs et sociaux d'un accueil périscolaire de qualité,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** d'accorder le versement d'un acompte au titre de l'année 2013, correspondant à la moitié de la subvention allouée au titre de l'année civile 2012, selon le détail ci-après :

Associations	Acompte 2013
ADAC'S (Centre Social de Bellecroix)	10 500,00 €
AD PEP 57	5 700,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion du centre social	13 300,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	20 500,00 €
APE ASSOPEP Plantières	6 500,00 €
AMIS	12 000,00 €
CACS -Centre Social Lacour	5 650,00 €
Du Côté des Loisirs	73 000,00 €
Famille Lorraine de Devant-les-Ponts	4 500,00 €
Interassociation de la Grange aux Bois	10 000,00 €
Maison des Associations du Sablon	9 000,00 €
MJC Boileau Pré-Génie	7 000,00 €
MJC des 4 Bornes	11 350,00 €
MJC Metz-Borny	22 500,00 €
MJC Metz-Sud	7 000,00 €
	<b>218 500,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées.

Les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Service Action Educative

Commission de l'Enseignement, séance du 12 février 2013

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32

Absents : 23

Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**